



Un monde d'opportunités s'ouvre à nous

Notre réseau fonctionne

Entretien avec Hans Wicki,
président de Constructionsuisse

Limitations de responsabilité

dans les contrats
de mandataire

suisse-ing.ch

Sommaire

Éditorial	<i>Le rôle des ingénieurs</i>	01
Interview	<i>Entretien avec Hans Wicki, conseiller aux États et président de Constructionsuisse</i>	02
Carte blanche	<i>Un monde d'opportunités s'ouvre à nous, les ingénieurs</i>	06
Politique	<i>Moniteur des adjudications de Constructionsuisse – Le changement de culture dans les marchés publics devient visible</i>	08
Droit	<i>Limitations de responsabilité dans les contrats de mandataire</i>	12
	<i>Paiements échelonnés et acomptes dans les contrats de planification</i>	16
Thèmes techniques	<i>Conférence suisse.ing des CEO 2022</i>	18
	<i>L'usic s'appelle désormais suisse.ing</i>	21
	<i>rethink_ing – Place à la mise en œuvre concrète: Conversations de quartier</i>	22
	<i>4 mars: Journée des ingénieurs – Engineers' Day 2023</i>	24
Formation	<i>Les métiers de dessinateur aux SwissSkills 2022</i>	26
	<i>À la mémoire de Martin Hess (1948-2022)</i>	28
Et encore	<i>«Queens of Structure» – Exposition itinérante</i>	29
	<i>Aegerter & Bosshardt AG fête son 75^e anniversaire</i>	30
	<i>Rencontre d'automne du groupe régional suisse.ing Argovie</i>	32
	<i>100 ans de SCHERLER</i>	34
	<i>Exploitation de drones</i>	36

Impressum

Rédaction et secrétariat

Effingerstrasse 1, Case postale, 3001 Berne | Téléphone 031 970 08 88 | Fax 031 970 08 82
www.suisse-ing.ch | info@suisse-ing.ch

Concept et graphisme: id-k Kommunikationsdesign, Berne | Production/Impression et application eMag: rubmedia, Wabern/Berne
Illustration de couverture: id-k Kommunikationsdesign

Le rôle des ingénieurs

«En tant que citoyens du monde, nous sommes tous conscients des défis qui se posent à nous dans les années à venir. Le changement climatique est l'un des plus importants de ces défis, et il est clair que nous avons tous un rôle à jouer pour faire face à cette crise. Cependant, il est également clair que les ingénieurs ont un rôle particulièrement important à jouer dans cette entreprise.»

Les ingénieurs sont les personnes qui conçoivent, construisent et entretiennent les infrastructures de notre monde. Ils sont responsables de la création de bâtiments, de routes, de ponts et de toutes sortes d'autres structures qui sont essentielles à notre vie quotidienne. Mais ils sont également responsables de la création de technologies de pointe qui permettent de résoudre les problèmes les plus complexes de notre époque.

Dans le domaine du changement climatique, les ingénieurs sont particulièrement importants. Ils sont les personnes qui conçoivent les systèmes de production d'énergie propre qui peuvent remplacer les sources d'énergie polluantes telles que les combustibles fossiles. Ils sont également les personnes qui conçoivent les systèmes de transport qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre, les ingénieurs peuvent jouer un rôle clé dans la création de technologies d'adaptation qui nous aideront à faire face aux conséquences inévitables du changement climatique.

En fin de compte, les ingénieurs peuvent aider à nous assurer que nous avons les outils dont nous avons besoin pour faire face à ce défi mondial. Ils peuvent aider à transformer nos systèmes énergétiques, de transport et de production afin qu'ils soient plus durables et respectueux de l'environnement. Ils peuvent également aider à garantir que nous ayons les technologies dont nous avons besoin pour nous adapter aux changements à venir.

Il est important de noter que les ingénieurs ne peuvent pas faire cela seuls. Ils ont besoin de l'aide des gouvernements, des entreprises et de la société dans son ensemble. Nous devons tous travailler ensemble pour faire face à ce défi mondial. Mais les ingénieurs ont un rôle crucial à jouer dans cette entreprise, et leur contribution ne doit pas être sous-estimée.

En conclusion, le changement climatique est un défi immense qui nécessite une réponse globale et coordonnée. Les ingénieurs ont un rôle crucial à jouer dans cette entreprise, car ils sont les personnes qui peuvent concevoir les systèmes et les technologies dont nous avons besoin pour faire face à ce défi. Il est temps de reconnaître l'importance du travail des ingénieurs et de les soutenir dans leur entreprise.»

Alors jusqu'ici? Chouette éditorial, non? Nonobstant, le texte qui précède n'est pas dû à l'auteur habituel de ces lignes: il s'agit de la réponse, reprise telle quelle en français sans la moindre modification, de l'agent conversationnel ChatGPT à la question du soussigné sur le rôle des ingénieurs dans le relèvement des défis mondiaux.*

L'intelligence artificielle, en tant que nouvel outil d'application, constitue une avancée technologique fondamentale. Elle a toutes les chances de révolutionner la manière dont nous élaborons, acquérons et transmettons le savoir. Que cela implique-t-il pour notre vie quotidienne, notre travail et nos professions?

Encore une fois: les ingénieurs sont positionnés au mieux pour utiliser judicieusement ces nouvelles technologies et les mettre à profit pour leurs projets. Cette évolution récente n'est pas un danger, mais une opportunité à saisir.

Notre association elle aussi a commencé l'année sous le signe du changement en devenant suisse.ing. La mise en œuvre du nouveau nom prend quelque temps: nouveau domaine Web, nouveau papier à lettres, nouvelles adresses électroniques, entre mille et une autres choses. La modification doit encore être apportée à maints endroits durant cette phase transitoire. Les retours positifs sur le changement de nom et la communication qui l'entoure sont très gratifiants – les chaussettes estampillées suisse.ing envoyées à nos membres et à des organisations amies ont déjà souvent trouvé porteurs au quotidien!

Autre petite avancée notable: depuis peu, la Confédération – et, partant, plusieurs grands mandants tels que l'Office fédéral des routes – renoncent aux signatures sur les rapports de travail. Il s'agit là d'une nouvelle fort réjouissante du point de vue des mandataires de la Confédération. Eu égard à la pénurie flagrante de personnel qualifié, la branche ferait bien d'assigner les capacités professionnelles compétentes des bureaux aux tâches et défis techniques pour lesquels elles ont été prévues, plutôt qu'à un travail administratif démesuré. Cette simplification administrative de la Confédération est donc à saluer. Les autres maîtres d'ouvrage sont vivement appelés à s'en inspirer.

À tous, une année 2023 prospère et une excellente lecture!

Mario Marti, docteur en droit,
secrétaire général de suisse.ing

* Lisez dans le volet allemand de ce cahier la réponse de ChatGPT à la même question posée en allemand!

«Notre réseau fonctionne»



Entretien avec Hans Wicki,
conseiller aux États et président
de Constructionsuisse

Hans Wicki, après les deux dernières années déjà particulièrement éprouvantes, les pénuries d'approvisionnement et la volatilité des prix sont désormais devenues des sujets préoccupants récurrents. Comment gérez-vous ces situations difficiles?

Sur le plan politique, il faut travailler à construire et à consolider son réseau pendant les périodes fastes, aux fins de pouvoir agir avec succès dans les temps difficiles. Il est alors possible de trouver des solutions au-delà des clivages partisans et de réagir rapidement pour l'économie. En ce qui concerne le secteur de la construction, nous pouvons être fiers du travail accompli – notre réseau fonctionne bien et la branche peut faire valoir ses revendications auprès du Parlement. La période intense de la pandémie a en outre prouvé que le secteur de la construction était un solide pilier de l'économie suisse. En sachant improviser et faire preuve d'innovation, nous sommes parvenus à maintes reprises à atténuer les restrictions, les retards de livraison et la volatilité des prix.

«Constructionsuisse est convaincue que le dialogue est plus productif que la confrontation.»

au

L'année 2023 promet elle aussi d'être exigeante. En 2022 déjà, la guerre en Ukraine a eu pour la région et le reste de l'Europe de graves répercussions sur l'approvisionnement énergétique et les chaînes logistiques. Comment le secteur de la construction réagit-il dans ce nouveau contexte?

Ma réponse prolonge la précédente question. Les entreprises, et les maîtres d'ouvrage avec eux, ont eu la bonne réaction. Les deux parties ont abordé les défis très tôt et les ont relevés ensemble, dans un esprit de partenariat. En tant qu'organisation faîtière, Constructionsuisse s'est engagée dans ce sens. De concert avec les organisations de maîtres d'ouvrage que sont la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et la Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés (IPB), nous avons lancé un appel (constructionsuisse.ch) à une collaboration pragmatique et partenariale sur les projets, notamment au vu des difficultés d'approvisionnement et de la flambée des prix. Nos membres, parmi lesquels suisse.ing, ont participé activement à l'élaboration de recommandations concrètes axées sur la pratique.

Le nouveau droit des marchés publics sera également à votre agenda. Comment soutenez-vous le changement de culture vers davantage de durabilité?

Nous travaillons étroitement avec nos associations membres dans tous les sous-secteurs et avons pu, l'an passé, poser deux importants jalons. Premièrement, Constructionsuisse a publié avec Mario Marti, avocat et secrétaire général de

suisse.ing, une aide juridique (éd. Stämpfli Verlag) à la mise en application du droit révisé. L'ouvrage stimule le dialogue sur le sujet et fournit par exemple une base solide à l'examen du critère d'adjudication relatif à la durabilité. Deuxièmement, nous avons lancé avec le soutien d'associations membres intéressées un monitorage des marchés publics. L'avancée de la mise en œuvre du nouveau droit est mesurée moyennant une analyse pointue des appels d'offres effectuée en temps réel et étayée par des données. Nous créons ainsi une base de discussion pour sensibiliser aux changements les services d'achat et les soumissionnaires. Par ailleurs, nous collaborons autant que possible à l'élaboration des recommandations et autres instruments de la KBOB à l'attention des services d'achat, comme c'est le cas pour le critère de la durabilité.

Le secteur de la construction est-il toujours à l'unisson avec les maîtres d'ouvrage publics ou d'autres autorités?

Non, loin de là. Or Constructionsuisse est convaincue que le dialogue est plus productif que la confrontation. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes par exemple adressés directement et ouvertement au secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO), dès lors que nous avions eu vent en fin d'année d'une évaluation du critère de la fiabilité du prix. Notre groupe de travail dédié au droit des marchés publics a élaboré avec le concours de Mario Marti un état des lieux, que nous avons présenté à la COMCO, engageant ainsi un dialogue.

Ce critère d'adjudication fait d'ailleurs l'objet depuis 2020 déjà de discussions intensives au sein de groupes de travail communs avec la KBOB et a été examiné à l'aune des expériences tirées de la pratique. Il en a résulté la description d'un modèle – mis à la disposition des services d'achat – reposant sur l'idée sous-jacente que les offres à bas prix ne sont pas fiables, dans la mesure où elles génèrent habituellement un dépassement des coûts imputable à des avenants ou à des litiges. Le critère de la fiabilité du prix entend ainsi promouvoir une nouvelle culture d'adjudication.

Permettez-moi de rappeler ici – indépendamment de cet exemple – l'importance du dialogue entre industrie et maîtres d'ouvrage. La mutation accélérée que nous vivons implique de grandes tâches communes, comme entre autres rajeunir le parc immobilier et infrastructurel en termes d'émissions et de durabilité. Il convient en l'occurrence, pour chaque objet de construction, de se concentrer sur la durabilité dans les piliers économique, environnemental et social. Et pour ce faire, acquéreurs et fournisseurs doivent tous tirer à la même corde.

En quoi consiste cette mutation et comment devons-nous l'aborder?

Ma liste ne prétend pas être exhaustive et vise uniquement à esquisser l'ampleur des défis auxquels nous-mêmes, en tant qu'industrie, sommes aujourd'hui confrontés et le serons encore dans les années à venir. Notre contribution pour répondre aux objectifs nationaux de durabilité sera notamment de nous orienter toujours davantage vers une construction à faible émission, circulaire et respectueuse des ressources, et de ramener notre chaîne de valorisation à zéro émission nette. Les outils numériques, telle la modélisation des données du bâtiment (BIM), se développent à un rythme effréné: ils proposent de nouvelles façons de collecter et de partager des données, tout comme ils permettent d'aborder les processus et méthodes sous un angle neuf. D'autres conditions cadres marquent le secteur de la construction de manière plus intense encore qu'au cours des dernières décennies et les projets ne cessent de se complexifier. L'augmentation de la population modifie en outre les exigences en matière d'habitat et de travail, et appelle une densification urbaine. Le changement climatique toujours plus manifeste, avec comme corollaire des étés caniculaires plus fréquents, des précipitations plus fortes et des sécheresses plus sévères, réclame un parc immobilier et infrastructurel résistant. À quoi viennent s'ajouter, comme autant de défis supplémentaires déjà évoqués ici, les ruptures d'approvisionnement et la volatilité des prix de l'énergie ainsi que l'instabilité générale accrue de l'économie mondiale et financière.

«Constructionsuisse est persuadée que nous ne pourrons faire face à cette complexité croissante dans la construction et la gestion des immeubles et des infrastructures que si nous nous coordonnons et travaillons main dans la main, et que toutes les parties prenantes affichent les mêmes valeurs et objectifs.»

Il nous faut resserrer les rangs. Constructionsuisse est persuadée que nous ne pourrons faire face à cette complexité croissante dans la construction et la gestion des immeubles et des infrastructures que si nous nous coordonnons et travaillons main dans la main, et que toutes les parties prenantes affichent les mêmes valeurs et objectifs. Je considère d'ailleurs ces défis comme une opportunité pour notre branche. Nous devons certes fournir beaucoup d'efforts, mais pouvons concourir à façonner la qualité de vie dans notre pays, ce qui fait de nous une industrie hautement passionnante regorgeant de métiers attrayants.

Les dossiers politiques nationaux ne dormiront pas non plus dans le tiroir. Sur lesquels Constructionsuisse travaillera-t-elle cette année?

Au début de chaque année, je dresse à l'attention de nos associations membres une perspective personnelle des mois à venir. Ainsi, outre la mise en pratique du droit des marchés publics aux trois échelons fédéraux et les thèmes de politique énergétique, deux dossiers nous solliciteront tout particulièrement: la question de l'économie circulaire et la modernisation du parc immobilier. Il s'agit pour le premier dossier aussi bien de la révision partielle de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) visant à développer l'économie circulaire – à la consultation de laquelle Constructionsuisse a pris part – que de la révision de la loi sur le CO₂ pour la période postérieure à 2024.



HANS WICKI

Hans Wicki préside l'association faîtière Constructionsuisse depuis 2016. Il a siégé à la direction des travaux publics du canton de Nidwald et, depuis 2015, représente ce dernier au Conseil des États. Hans Wicki est membre du Parti libéral-radical (PLR).

Quant au second dossier, il s'agira de supprimer les obstacles et les réglementations actuels pour que le taux d'assainissement de 3% du bâti existant puisse être atteint. Nous devons également participer à la décision de savoir si la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2, construction hors zone à bâti) constitue un contre-projet indirect à l'Initiative pour le paysage. Sans oublier le débat parlementaire imminent autour du droit contractuel de la construction, qui a débuté au premier semestre par une audition au sein de la Commission des affaires juridiques du Conseil national. Il nous faudra de surcroît intensifier la pression pour que soient effectuées les adaptations urgentes et nécessaires de la loi sur les cartels, de sorte que les motions Wicki et Français puissent être mises en œuvre. Enfin, nous devons nous préparer à la révision de l'ordonnance sur les produits de construction (OPCo) entérinant la reprise des prescriptions de l'Union européenne.

●
Sophie Vaucher, collaboratrice de la communication,
secrétariat suisse.ing
Photos: Constructionsuisse

Un monde d'opportunités s'ouvre à nous, les ingénieurs

Nous vivons une époque marquée par les crises. Or plutôt que de nous en irriter ou de rester tétranisés, nous devrions voir les opportunités qu'une telle époque nous offre. Et il y en a pléthore pour la profession d'ingénieur – sachons les saisir!

La douceur hivernale de ce début d'année nous a incités à réfléchir. Le changement climatique est plus perceptible que jamais. Après que l'été dernier est entré dans les annales suisses comme le plus chaud depuis cinq cents ans, les températures de cet hiver auront également été supérieures à la moyenne et battu tous les records. L'image des couloirs blancs de neige artificielle dans les domaines skiables de haute altitude, par lesquels les amateurs de glisse regagnaient la verte vallée, restera encore longtemps gravée dans notre souvenir. En revanche, les températures exceptionnellement chaudes ont quelque peu jeté le voile sur la crise énergétique persistante et le risque d'une pénurie d'électricité – le mot suisse de l'année 2022 –, tout comme l'éclatement de la guerre en Ukraine a, dans l'esprit de bien des gens, fait définitivement basculer dans le passé la pandémie de coronavirus.

L'énumération des turbulences qui nous secouent actuellement et leur impact négatif n'aura pas échappé à vos esprits attentifs. Or où sont donc passées les réflexions sur les beaux côtés de la vie? L'être humain a tendance à se laisser davantage influencer par les titres alarmistes à la une de la presse que par des signaux positifs. Notre société contemporaine, qui passe d'une crise à la suivante, est confrontée à une absorption excessive de nouvelles à prédominance négative provenant de canaux en ligne –

phénomène désigné par les termes de «défillement morbide», en anglais «doomscrolling» ou «doomsurfing». Les portails d'information, les médias sociaux mais aussi les médias classiques savent tirer habilement parti de l'instinct humain pour augmenter leurs taux de clics et leurs recettes publicitaires.

Cessons de dramatiser! Les souffrances et les défis, aussi nombreux soient-ils à travers la planète, dans notre collectivité ou peut-être même au sein de notre propre entourage, ne doivent pas occulter les vastes opportunités offertes par l'époque dans laquelle nous vivons. Nous sommes tout à fait en droit de faire montre de plus d'optimisme. Jamais génération de la société moderne n'aura, autant que la nôtre, dû travailler aussi peu pour obtenir une telle liberté et prospérité. Nous vivons dans l'un des pays les plus riches au monde, affichant des prévisions économiques prometteuses et une économie nationale prospère en tout point. Des ombres au tableau comme le naufrage du Credit Suisse sont, fort heureusement, des exceptions absolues. Un faible taux de chômage, une stabilité politique, une qualité de vie élevée et, pour couronner le tout, une espérance de vie parmi les plus longues à l'échelle planétaire relèvent pour nous de la normalité. Nous devrions pourtant veiller à ce que notre train de vie enviable ne fasse pas de nous des individus «gâtés par la prospérité». Le laboratoire d'idées Avenir Suisse avait déjà utilisé cette notion dans un article de blog publié en 2015, mettant en garde contre le risque encouru par notre pays de sous-estimer la prospérité ou, du moins, de tenir celle-ci pour acquise. Et de rappeler que pour assurer son essor, notre économie a au contraire besoin d'une croissance saine.

Dans ce contexte, l'on peut légitimement se demander si nous ne devrions pas dès lors en faire davantage pour garantir notre prospérité. Pourquoi n'aurions-nous pas le cran, en tant que place économique suisse engagée aux côtés de l'Europe, d'affirmer notre présence et nos ambitions plutôt que d'accepter comme avérée l'influence croissante des puissances mondiales et de nous y soumettre en silence? Je crois que oui, nous devrions avoir ce cran! Nous devons nous-mêmes poser des jalons et pouvons compter à cet égard sur un important potentiel encore inexploité. Les petites et moyennes entreprises, de par leur esprit innovateur et leur comportement agile, en sont les moteurs.

Le progrès technologique, avec la poursuite de la transformation numérique, constitue pour le secteur de la construction un terrain fertile pour le développement futur. Pensons à la planification assistée par l'intelligence artificielle, à l'utilisation de robots dans le processus de construction ou encore à l'Internet des objets, toujours plus répandu, en combinaison avec les concepts de conception et de construction frugales.

L'économie et les mutations sociales exigent formellement notre contribution. Aussi nous est-il permis de voir en la transition énergétique une opportunité majeure pour notre profession. Les tendances de fond actuelles recèlent en outre un énorme potentiel pour amener nos idées et nos prestations de travail innovantes. Je pense ici notamment à l'évolution de la mobilité: le trafic individuel s'électrifie et gagne parallèlement en autonomie, de nombreuses voix réclament la création de corridors pour une mobilité douce en pleine croissance ainsi que le développement de modes de transport d'ordre supérieur hautement performants dans et entre les zones urbaines en densification et en expansion. Le tournant engagé, combiné à une connectivité galopante, nécessitera non seulement de nouvelles infrastructures, mais engendrera également de nouveaux modèles de gestion. Aujourd'hui déjà se ressent le besoin d'une individualisation accrue de la société, sous la forme d'un épanouissement personnel et d'une nouvelle culture du «nous». Les jeunes générations veulent faire bouger les choses ensemble. La mégatendance du New Work, du nouveau monde du travail, place de surcroît au premier plan la question du sens et requiert, alors même que la frontière entre vie professionnelle et vie privée tend à s'effacer, une grande flexibilité de la part des employeurs.

En notre qualité d'ingénieurs mais aussi d'entrepreneurs, il nous appartient de profiter de la nouvelle donne pour nous-mêmes et notre branche, d'inciter à l'action par nos propres actions et de susciter l'enthousiasme. L'heure n'est pas à l'inhibition voire à la crainte face au changement, mais au courage de prendre le virage offert par les mégatendances et la transformation numérique. La mise en œuvre de projets innovants et passionnants compte sur notre expertise. Grâce à leurs idées créatives et à leurs solutions mûrement réfléchies, les ingénieurs ont un rôle décisif à jouer dans la maîtrise de la crise climatique.

Chers lecteurs, j'aimerais vous inviter à voir et à saisir les opportunités de notre époque, à faire preuve de conviction et de l'esprit pionnier qui est le vôtre. Ouvrons cette perspective à la jeune génération et encourageons les futurs talents, intéressés et motivés, à rejoindre les rangs des ingénieurs pour construire de concert le monde durable de demain. Quoi de plus valorisant? Il est temps de retrousser nos manches – et je m'en réjouis!

Martin Winiger, ingénieur en économie et économie énergétique HES, directeur des opérations auprès de SCHERLER SA, directeur de la succursale de Lucerne et partenaire



Moniteur des adjudications de Constructionswisse

Le changement de culture dans les marchés publics devient visible

Le monitorage des marchés publics lancé par Constructionswisse, avec le soutien notamment de suisse.ing, donne un aperçu du changement de culture qui se fait jour actuellement dans les marchés publics. De premiers constats confirment un attachement accru à la qualité et à la durabilité au niveau fédéral. Il appartient désormais aux acteurs concernés d'évaluer les données dans l'optique des changements qu'ils ambitionnent.

Depuis l'entrée en vigueur en janvier 2021 de la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP 2019), une question occupe les esprits progressistes: qu'en est-il de l'état d'avancement du tant évoqué changement de paradigme dans le domaine des marchés publics?

Le changement de culture sous la loupe

Grâce à l'initiative de l'association faîtière Constructionsuisse et notamment de suisse.ing, la branche dispose désormais d'un instrument qui va au fond de la question: la première édition du «Moniteur des adjudications du secteur suisse de la construction», publiée en novembre 2022, permet de mesurer pour la première fois le changement de paradigme dans les marchés à l'appui de données de la plate-forme d'appels d'offres simap.ch.

La qualité et la durabilité en point de mire

La révision du droit des marchés publics s'était fixé deux exigences premières: le renforcement de l'importance de la qualité par rapport à celle du prix d'une part, et la promotion des critères de durabilité lors de l'évaluation des offres d'autre part. Le moniteur des adjudications observe ces indicateurs, ainsi que huit autres, sur la période précédent et suivant l'entrée en vigueur de la LMP 2019. De premiers résultats ont été présentés à l'occasion de la Conférence des CEO 2022.

Pondération de la qualité supérieure à la moyenne dans les appels d'offres de planification

La part des critères d'adjudication qualitatifs pour l'évaluation des offres soumises s'élevait en moyenne générale à 48,4% pour les trois dernières années précédant la révision, ensuite à 50% (+3,3%). La Confédération a pondéré la qualité avec le pourcentage le plus élevé: si la part moyenne avant la révision était déjà de 55,5%, elle a atteint depuis 61,2%, ce qui correspond à une augmentation de quelque 10,3%. Les mandats d'ingénierie affichent également une pondération de la qualité supérieure à la moyenne, avec 61,3% avant la révision et 65% après la révision (+6%).

Vent en poupe pour la durabilité

Parallèlement à la dimension qualitative, les appels d'offres publiés sur simap.ch ont en outre été analysés à partir de mots clés liés à la durabilité et en particulier à des critères pertinents pour le secteur de la construction (p. ex. label de construction Minergie, standard Construction durable Suisse, norme SIA 112/1 «Construction durable – Bâtiment», etc.). La part des marchés comprenant au moins un des critères recherchés se situe entre environ 2% et 5%, autrement dit, la durabilité joue ici un rôle encore très

mineur. Il convient néanmoins de noter que la part des marchés fédéraux a augmenté à cet égard de manière significative depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle LMP, passant de 1,9% en moyenne à 5,5% actuellement. Les valeurs pour les marchés d'ingénierie ont elles aussi été supérieures à la norme: la durabilité, présente auparavant dans 1,2% de tous les marchés, s'est invitée dans 4,3% des appels d'offres en moyenne à compter de la révision.

Confédération et marchés d'ingénierie en meilleurs élèves de la révision

Jusqu'ici, cantons et communes n'ont été inclus dans l'analyse que de manière agrégée – ceci aux fins de pouvoir tirer une sorte de valeur comparative par rapport à l'évolution à l'échelon fédéral, la loi fédérale étant le texte en vigueur depuis le plus longtemps. En termes de pondération de la qualité mais aussi et surtout en matière de durabilité, la Confédération tire nettement mieux son épingle du jeu que les cantons et les communes, signe que la révision du droit des marchés publics a une incidence au niveau fédéral avant tout.

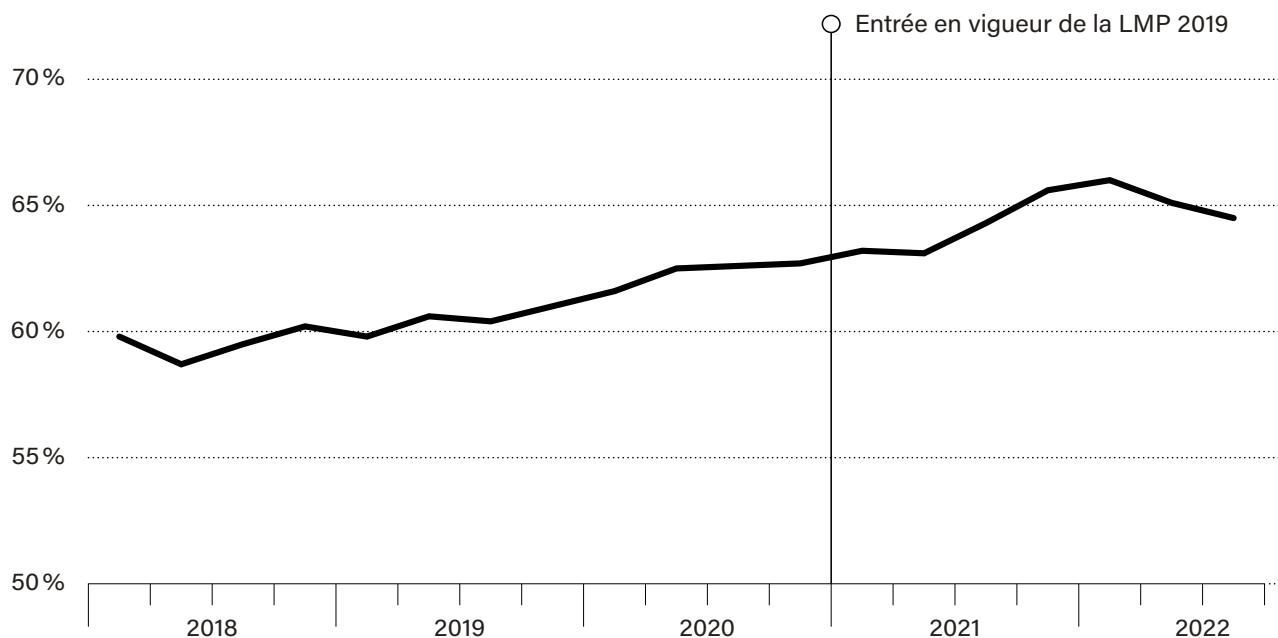
Avant la révision déjà, les prestations d'ingénierie étaient les plus fréquentes à être évaluées sous l'angle de la qualité, une tendance même fortement à la hausse après la révision comparativement à d'autres secteurs de la construction. Les travaux de planification se situent toutefois au début du processus de construction. Le fait que les mandats d'architecture soient assez souvent attribués par le biais de concours ne disposant pas de critères d'adjudication au sens classique du terme rend assurément cette évolution plus visible pour les prestations d'ingénierie.

Des progrès visibles, mais pas de données divinatoires

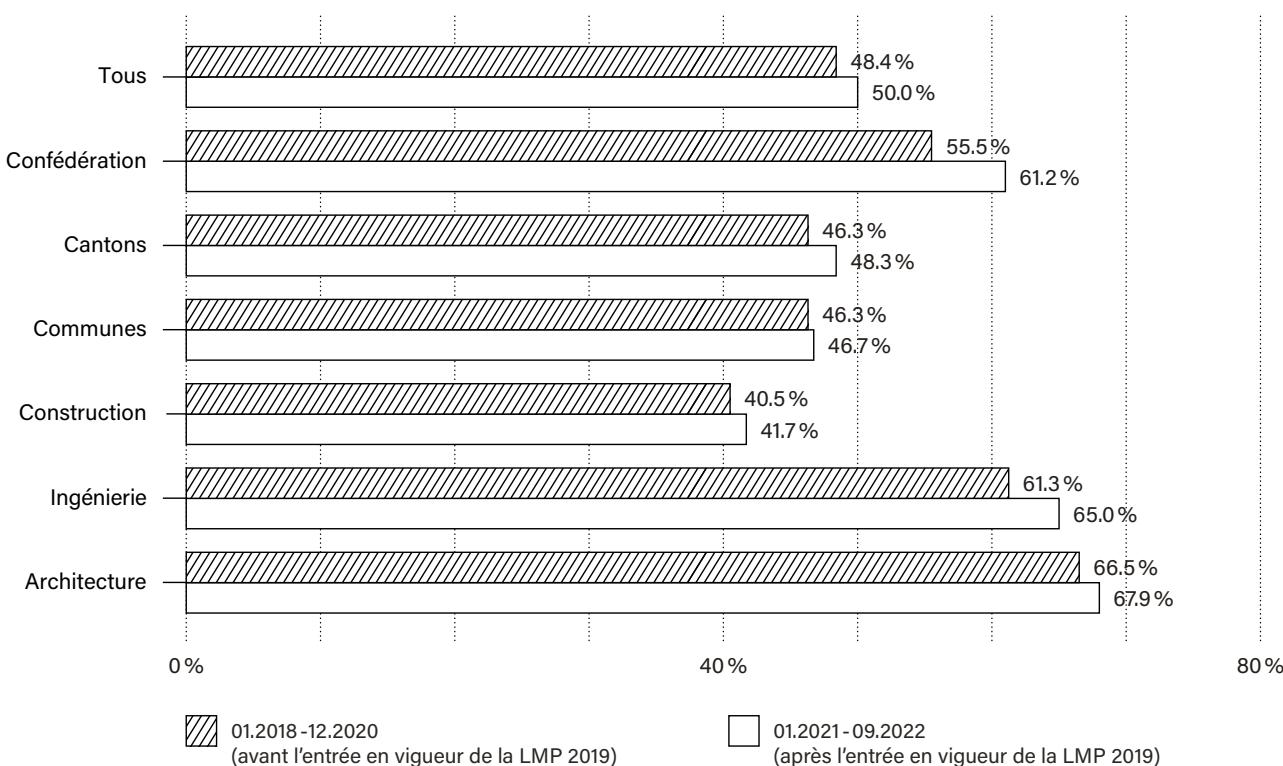
Il est dès lors permis de répondre partiellement à la question posée en préambule. Les chiffres indiquent une possible influence de la révision sur la pratique actuelle des appels d'offres. Or pour obtenir des informations plus précises, les données devront être ventilées plus avant et comparées notamment au niveau des cantons et du point de vue de la date d'entrée en vigueur respective du nouveau droit. Le modèle sera développé en conséquence dans les prochaines éditions du moniteur des adjudications.

Quant à la question de l'état d'avancement du changement de paradigme, les données à elles seules ne sauraient y répondre. Une telle évaluation suppose en effet une définition politique claire de ce que signifie le progrès et de la valeur de référence à utiliser en l'occurrence. Ce travail fait l'objet d'une discussion continue entre les acteurs concernés. Le moniteur des adjudications entend contribuer, sur la base de données concrètes, de manière constructive au débat.

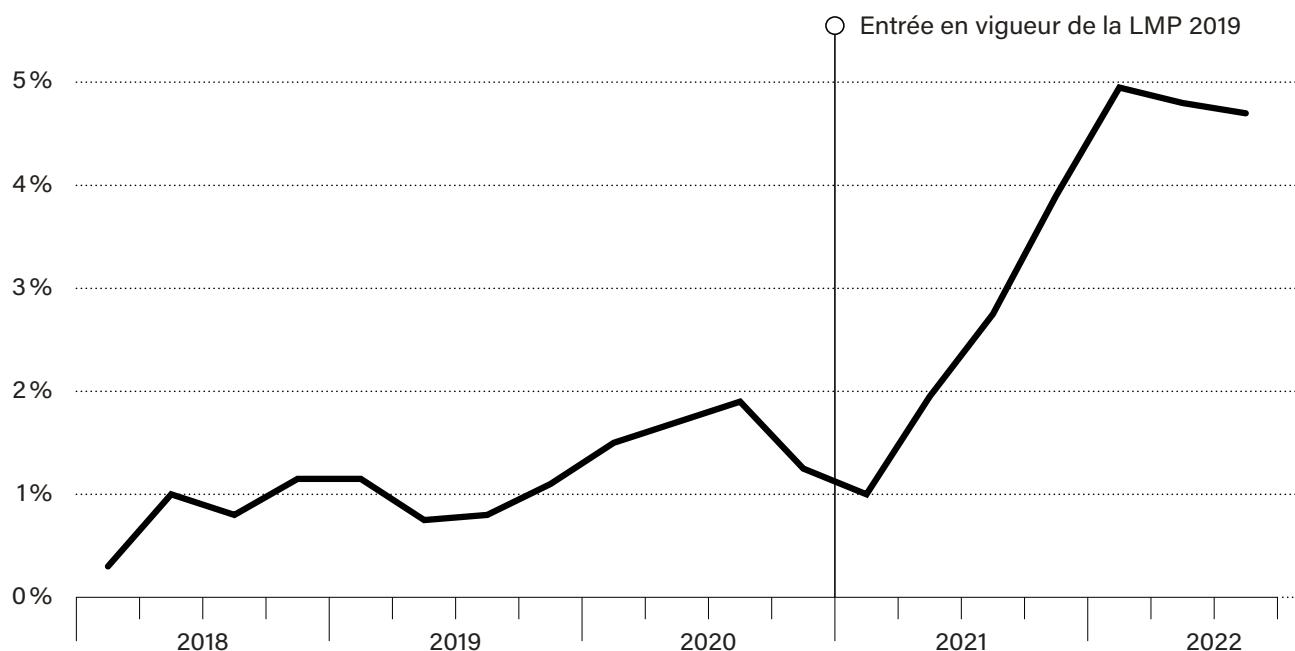
Part moyenne des critères de qualité dans les marchés d'ingénierie: **moyenne mobile annuelle**



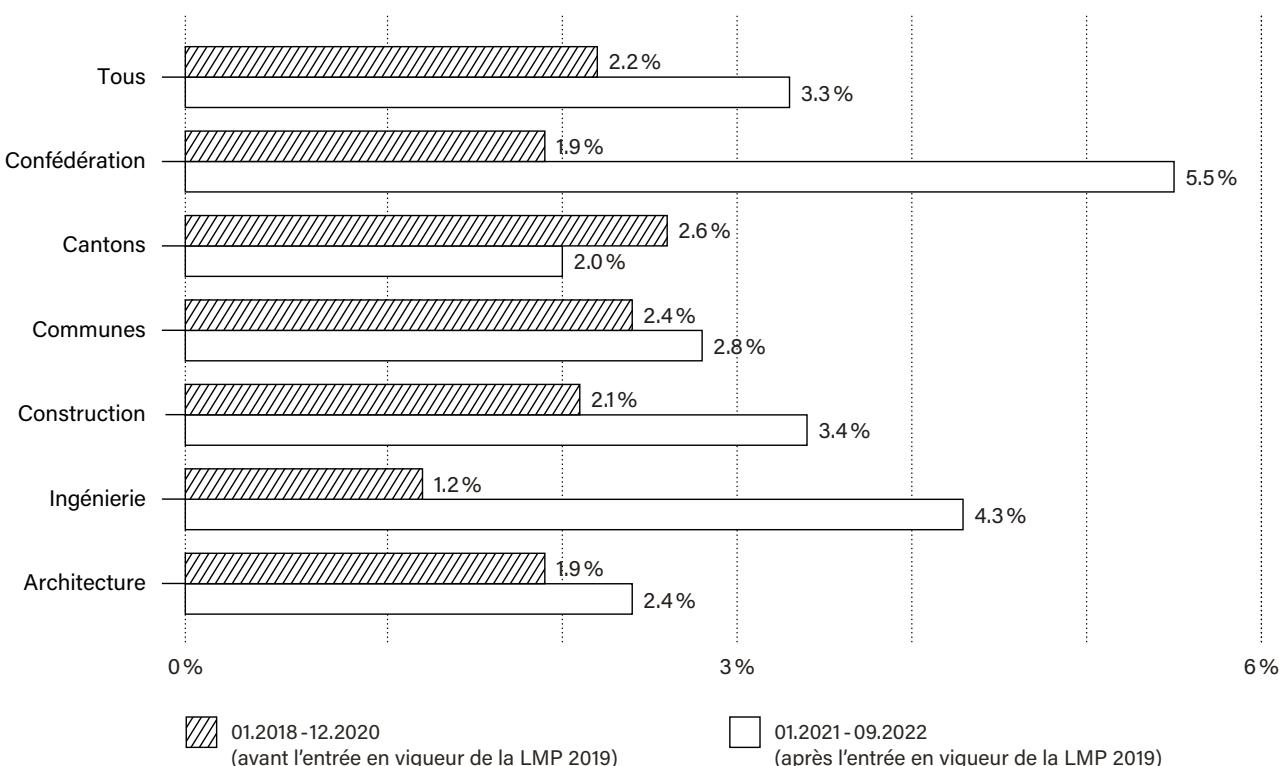
Part moyenne des critères de qualité dans les marchés d'ingénierie: **avant et après l'entrée en vigueur de la LMP 2019**



Part moyenne des critères de durabilité dans les marchés d'ingénierie: **moyenne mobile annuelle**

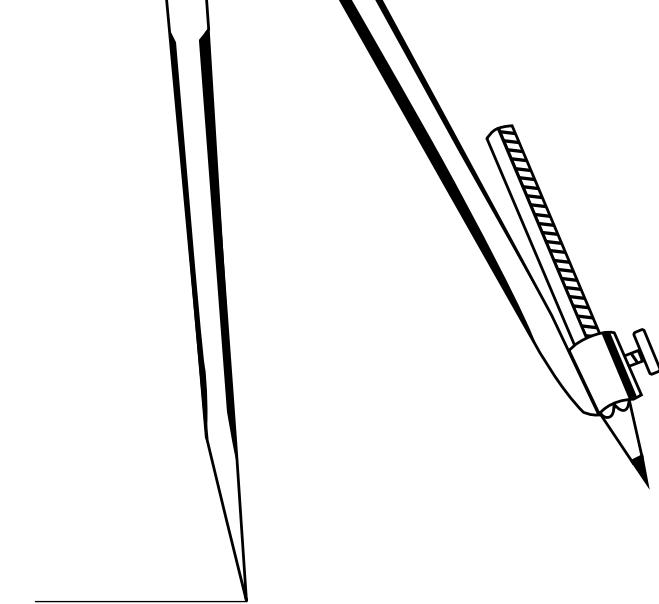


Part moyenne des critères de durabilité dans les marchés d'ingénierie: **avant et après l'entrée en vigueur de la LMP 2019**



RESPON

«Conformément à la conception légale du droit des obligations, la partie lésée doit toujours obtenir réparation à hauteur de l'intégralité du préjudice subi. Il n'existe pas de limitation de responsabilité au titre de la loi.»



Limitations de responsabilité dans les contrats de mandataire

SA

Principe de responsabilité illimitée

Le contrat de prestations de mandataire définit les droits et obligations respectifs du planificateur et du maître d'ouvrage. Si le planificateur ne remplit pas ses obligations contractuelles, il peut être tenu de verser des dommages et intérêts au maître d'ouvrage. Une telle obligation à réparation requiert que les conditions générales de la responsabilité contractuelle soient remplies de manière cumulative. Ces conditions s'énoncent comme suit:

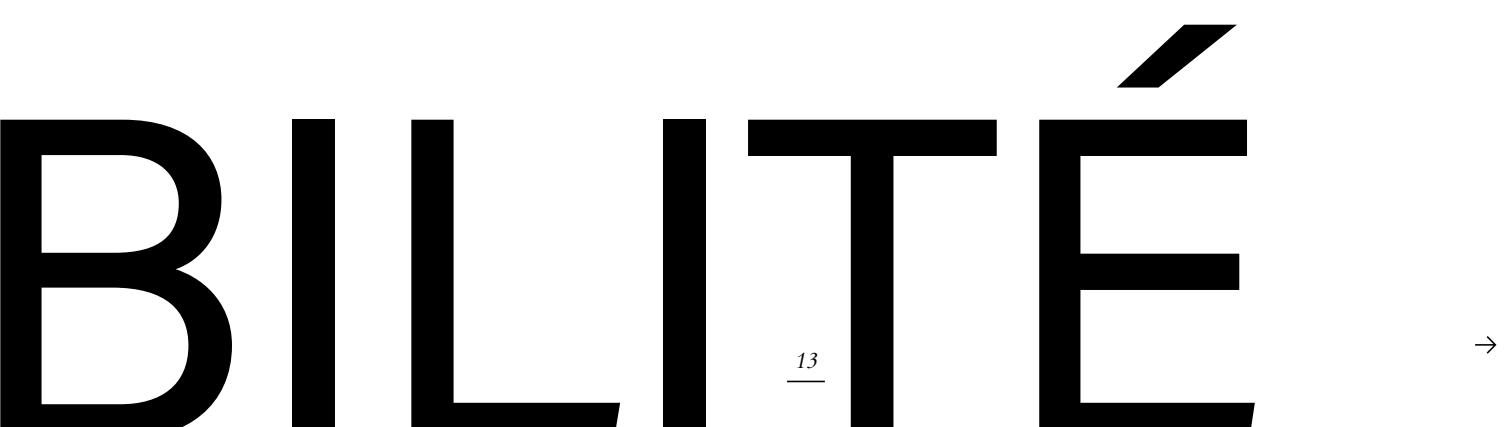
1. Une violation du contrat par le planificateur doit pouvoir être prouvée. Il n'est à cet égard pas déterminant qu'il s'agisse d'un non-respect des règles reconnues de l'art de construire (p. ex. erreur de planification) ou d'une autre violation des obligations contractuelles (p. ex. retard dans la livraison de plans);
2. Le dommage subi par le maître d'ouvrage doit être réparable, c'est-à-dire consister en une atteinte portée au patrimoine. Ainsi, les coûts qu'aurait dû de toute façon assumer le maître d'ouvrage si le planificateur avait dès le départ rempli son contrat correctement ne constituent pas un dommage réparable;
3. La violation du contrat par le planificateur et le dommage subi par le maître d'ouvrage doivent présenter un lien de causalité;
4. Le planificateur peut se voir reprocher une faute. Il y a faute lorsque celui-ci a provoqué la violation du contrat soit de propos délibéré, soit par négligence.

Conformément à la conception légale du droit des obligations, la partie lésée doit toujours obtenir réparation à hauteur de l'intégralité du préjudice subi. Il n'existe pas de limitation de responsabilité au titre de la loi. Dès lors s'applique, en cas de violation du contrat, le principe de la responsabilité illimitée.

Si le contrat de prestations de mandataire ne prévoit pas de limitation de responsabilité, le planificateur sera par conséquent – en présence d'un lien de causalité avéré et d'un dommage réparable – responsable de tout type de manquement au contrat et quel que soit le degré de sa faute. Le maître d'ouvrage obtiendra quant à lui réparation à hauteur de l'intégralité du préjudice subi.

Possibilité de prévoir des limitations contractuelles de responsabilité

Or les parties sont autorisées à modifier, sur une base contractuelle, les règles légales de responsabilité. Cette limitation de responsabilité connaît toutefois elle-même certaines limites. En vertu de l'art. 100, al. 1, du Code des obligations (CO) en effet, est d'emblée nulle «toute stipulation tendant à libérer d'avance le débiteur de la responsabilité qu'il encourrait en cas de dol ou de faute grave». De même et à l'appui de l'art. 27 du Code civil suisse (CC) en relation avec l'art. 20 CO, la doctrine dominante s'accorde sur le fait qu'une limitation de responsabilité pour des préjudices corporels doit être considérée comme nulle. Une limitation de la responsabilité pour des cas de dol, de négligence grave ou encore de préjudices corporels ne peut donc, sur le plan juridique, être valablement convenue par les parties avant la survenance du sinistre. Il va de soi que la partie lésée peut toujours renoncer aux prétentions auxquelles elle a droit – mais l'on conçoit bien qu'elle n'y sera, pour des raisons évidentes, qu'exceptionnellement disposée.



Il n'en reste pas moins que les parties peuvent convenir, avant la survenance du sinistre et de façon valable, d'une limitation voire d'une exclusion de responsabilité pour des violations du contrat engendrant des dommages matériels ou pécuniaires imputables à une simple négligence. Il est entendu par simple négligence le fait que le soin apporté à la fourniture de la prestation due au titre du contrat n'a pas fait l'objet de l'attention requise, mais qu'il n'en a pas résulté un manquement aux règles de prudence les plus élémentaires (en revanche si ce manquement devait s'avérer vrai, il faut partir du principe qu'une négligence grave ne saurait être exclue). Le contrat de prestations de mandataire pourra dès lors limiter, en cas de dommages matériels et pécuniaires, la responsabilité pour simple négligence à un montant maximal déterminé, voire l'exclure totalement. La nature contractuelle d'une telle limitation de responsabilité nécessite cependant l'accord du maître d'ouvrage.

Limitation de responsabilité dans le contrat de mandataire SIA 1001/1

Le formulaire de contrat SIA 1001/1 (édition 2020) prévoit expressément la possibilité de limiter la responsabilité en cas de violation du contrat imputable à une simple négligence. Le point 8.2 («Responsabilité du mandataire») stipule les dispositions suivantes:

«Le mandataire est responsable en cas de violation du contrat par simple négligence dans les autres conditions suivantes:

- *dans la mesure où son assurance n'est pas obligée à couvrir le dommage, le mandataire est responsable pour tous les cas de dommages pour un total d'au maximum du [...]ème du montant de la rémunération totale selon le chiffre 4.1 du présent formulaire;*
- *le mandataire est responsable pour tous les cas de dommages pour un total d'au maximum à hauteur du montant de CHF [...];*
- *le mandataire est responsable sans limite de hauteur.*

Si aucune des possibilités susmentionnées n'est cochée, le mandataire – dans la mesure où son assurance n'est pas obligée à couvrir le dommage – est responsable au maximum jusqu'au triple du montant de la rémunération totale selon le chiffre 4.1 du présent formulaire.»

Le formulaire de contrat de la SIA offre ainsi aux parties la possibilité de limiter la responsabilité du planificateur par le biais d'options préformulées, soit en fonction de la rémunération totale convenue, soit à un montant maximal déterminé. Si au contraire devait être appliquée la conséquence légale en matière de responsabilité – autrement dit une responsabilité illimitée du planificateur –, les parties doivent en convenir en choisissant la troisième option. Si enfin les parties ne recourent à aucune des options prévues, le chiffre 8.2 du formulaire de contrat SIA prévoit automatiquement une limitation de responsabilité en faveur du planificateur: pour autant qu'aucune assurance ne soit tenue de prendre en charge le dommage, la responsabilité du planificateur pour des violations contractuelles commises par simple négligence est limitée au triple du montant de la rémunération totale au maximum.

La reprise telle quelle du point 8.2 du formulaire de contrat SIA ou la renonciation à l'une des options que celui-là prévoit placent ainsi déjà, par rapport au régime légal, le planificateur dans une position plus favorable.

Limitation de responsabilité dans le contrat de mandataire de la KBOB

À l'inverse, le contrat de mandataire de la KBOB (document KBOB n° 30, version 2022) ne prévoit aucune disposition comparable. Il n'aborde pas même la question de la responsabilité du planificateur. Utiliser un tel contrat revient dès lors à appliquer la conséquence légale en matière de responsabilité, à savoir que le planificateur assume une responsabilité illimitée.

Il est bien entendu que les parties sont libres de prévoir une limitation de responsabilité dans le cadre du contrat de mandataire KBOB. Ce dernier devra néanmoins être complété en conséquence, moyennant par exemple l'ajout d'une disposition correspondante au chiffre 12.3 («Autres accords spéciaux»), dont la formulation peut en substance tout à fait s'appuyer sur le libellé du chiffre 8.2 du formulaire de contrat SIA.

«Du point de vue du planificateur, toute limitation contractuelle de responsabilité le place dans une position évidemment plus favorable par rapport à celle que lui réserve le régime légal. Il aura donc tout intérêt à faire usage de cette possibilité.»

Limitation de responsabilité et couverture d'assurance

Enfin, il y a lieu de faire une distinction entre la responsabilité du planificateur et la couverture d'assurance en responsabilité civile: en principe, la responsabilité du planificateur ne dépend pas de la question de savoir si et dans quelle mesure un sinistre concret est couvert par son assurance responsabilité civile. Le montant maximal de la couverture d'assurance ou d'éventuelles exclusions de couverture n'entraînent pas en soi une limitation de la responsabilité dans la relation qui lie le planificateur et le maître d'ouvrage. Si l'existence d'une couverture d'assurance devait avoir une incidence sur l'étendue de la responsabilité du planificateur, il est nécessaire de prévoir une clause en ce sens dans le contrat de prestations de mandataire (voir p. ex. le chiffre 8.2 du formulaire de contrat SIA).

Conclusion

De par la loi, la responsabilité contractuelle est en principe illimitée, et la partie lésée doit obtenir réparation à hauteur de l'intégralité du préjudice subi. Au niveau du contrat toutefois, les parties sont autorisées à limiter voire à exclure totalement la responsabilité de la partie fautive pour des violations du contrat engendrant des dommages matériels ou pécuniaires imputables à une simple négligence. Si le formulaire de contrat de la SIA prévoit expressément cette possibilité, le contrat de mandataire de la KBOB en revanche devra, le cas échéant, être complété par une disposition ad hoc.

Du point de vue du planificateur, toute limitation contractuelle de responsabilité le place dans une position évidemment plus favorable par rapport à celle que lui réserve le régime légal. Il aura donc tout intérêt à faire usage de cette possibilité de façon à limiter, dans le cadre des négociations contractuelles, sa responsabilité à un niveau raisonnable pour les cas de simple négligence.



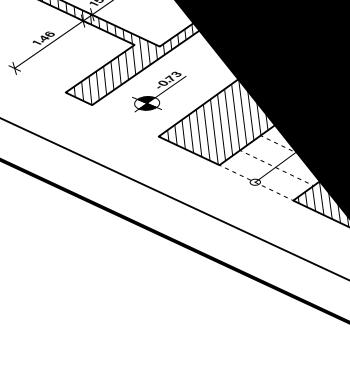
Paiements échelonnés et acomptes dans les contrats de planification

Les acomptes déjà versés donnent régulièrement lieu à des litiges entre les parties contractantes concernant des demandes de remboursement ou au contraire de paiement supplémentaire d'honoraires alloués respectivement en trop ou en moins. Le sort de ces créances dépend sensiblement du fait qu'auront été convenus des paiements échelonnés ou au contraire le versement d'acomptes. Bien que ces modes de paiement visent tous deux à rémunérer le mandataire avant même la fin de ses travaux, la distinction revêt une importance fondamentale.

Paiements échelonnés

On entend par paiements échelonnés le paiement *définitif* d'un montant partiel déterminé avant la fin du mandat. Un tel paiement est effectué de manière définitive, en conséquence de quoi les prestations du mandataire et, partant, sa créance correspondante sont en principe réputées reconnues. Il existe une présomption naturelle que la valeur du contrat partiel exécuté correspond au prix partiel convenu à cet égard.

Aussi le mandant ne peut-il théoriquement plus réclamer le remboursement du travail accompli. Inversement, le mandataire ne pourra plus guère faire valoir a posteriori un surcroît de dépenses pour des périodes de prestations partiellement décomptées.



Acomptes

Un acompte est en revanche un paiement *provisoire*, l'étendue de la créance définitive d'honoraires restant à déterminer. Des acomptes sont convenus lorsque les parties s'accordent sur le principe de l'obligation de paiement, mais qu'il règne une incertitude sur le montant effectif à payer. Par conséquent, un acompte ne permet pas de déduire la reconnaissance d'une créance pour un montant déterminé. Le débiteur déclare plutôt qu'il est prêt à effectuer des paiements supplémentaires sous certaines conditions, sans exclure l'existence d'une dette résiduelle.

Les acomptes peuvent être conçus comme de véritables paiements anticipés *avant la fourniture de la prestation*. L'on parle généralement d'acomptes lorsque le mandataire est *tenu de fournir une prestation préalable*. L'usage de la terminologie n'est toutefois pas uniforme. Si les acomptes tel qu'énoncé à l'art. 1.3.4 RPH SIA de même qu'aux art. 144 ss SIA 118 tendent à être considérés comme des acomptes au sens défini ci-dessus, ils peuvent également hors normes SIA être compris à titre de paiements échelonnés. Ainsi, l'art. 135, ch. 1, CO prévoit une interruption de la prescription par, entre autres, le paiement d'acomptes – étant entendu qu'il s'agit clairement ici d'acomptes *et de paiements échelonnés*.

Dans certaines circonstances, il peut être possible en cas d'acomptes aussi – comme pour les paiements échelonnés – de tirer des conclusions sur la valeur des prestations fournies. En règle générale néanmoins, ceci ne devrait l'être que si l'existe, en vertu d'une définition contractuelle précise, une certitude quant aux prestations rémunérées par l'acompte et que le paiement est effectué sur la base d'une demande de paiement vérifiable de laquelle ressortent clairement les prestations fournies. Le contrat doit stipuler sans équivoque que l'obligation de verser des acomptes dépend de la valeur des prestations effectivement fournies.

Dans tous les autres cas, un acompte est simplement un indice que la contre-valeur correspondante a été fournie. Par conséquent, il incombe au mandataire de prouver de manière substantielle la fourniture des prestations. Les parties sont cependant libres de convenir d'une répartition différente du fardeau de la preuve.

Il est également possible d'établir contractuellement une présomption de fait: le versement d'un acompte doit permettre de présumer que le mandataire a fourni une contre-valeur correspondante. Le fardeau de la preuve n'est certes pas renversé, mais le mandataire qui a le fardeau

de la preuve doit uniquement prouver le paiement de l'acompte. La partie adverse ne peut plus réfuter la présomption convenue qu'en apportant la preuve du contraire.

Au terme de sa prestation enfin, le mandataire doit présenter un décompte dûment établi. Il reconnaît par là le caractère juridiquement contraignant du solde. La non-contestation du décompte par la partie adverse dans le délai convenu équivaut à une reconnaissance du solde par cette dernière également. La différence entre les acomptes versés et la créance effective constatée par le décompte doit ensuite être compensée moyennant des versements complémentaires ou des remboursements. La prescription d'une demande de remboursement commence en principe à courir, pour chaque acompte, à son échéance ou à compter de l'expiration du délai de paiement de trente jours (date d'échéance) selon l'art. 1.4.1 RPH SIA.

La correction d'un solde erroné n'est évidemment pas exclue, même après le décompte. La reconnaissance du solde a toutefois pour effet que la partie qui entend contester l'exactitude du solde doit en prouver l'inexactitude.

Conclusion

Les parties seraient bien avisées de définir de manière univoque si les «acomptes» constituent des paiements échelonnés *définitifs* ou des acomptes *provisoires*. La possibilité de tirer des conclusions sur la valeur des prestations fournies même en cas de convention sur les acomptes requiert une disposition contractuelle claire. Sinon, un acompte est seulement un indice que la contre-valeur correspondante a été fournie et il incombe au mandataire de prouver qu'il a effectivement fourni les prestations. Un régime du fardeau de la preuve ou de présomption différent reste évidemment possible.

Selon le RPH SIA en vigueur, la créance d'honoraires peut, en cas d'honoraires fixes également, être réduite malgré les acomptes déjà versés dès lors qu'une prestation de base s'est avérée inutile et n'a par conséquent pas été exécutée, même si l'objectif de la phase partielle concernée est atteint sans préjudice aucun. Cette situation est insatisfaisante pour les planificateurs mais devrait être, en ce qui concerne le processus de fixation des honoraires, globalement améliorée dans le cadre de la révision en cours de l'art. 1 RPH SIA. D'ici là et afin de garantir la créance d'honoraires, il est recommandé de convenir de paiements échelonnés définitifs en lieu et place de versements d'acomptes ou, à défaut d'une disposition contractuelle explicite, de facturer définitivement les prestations déjà fournies (p. ex. mensuellement ou par phase) et d'éviter autant que faire se peut le terme «acompte» sur de telles factures.

Conférence suisse.ing des CEO 2022

La durabilité – Nouveau paradigme dans le domaine des acquisitions et de la construction





Marc Steiner, juge au Tribunal administratif fédéral



Près de deux ans après l'entrée en vigueur du droit des marchés publics totalement révisé aux échelons fédéral et cantonal, la question de l'utilisation durable des deniers publics s'est invitée au premier plan de la Conférence des CEO du 16 novembre 2022. Comment la jurisprudence relative à la nouvelle législation a-t-elle évolué? Dans quelle mesure le changement de culture ambitionné est-il déjà perceptible? De quelle manière les maîtres d'ouvrage privés conçoivent et mettent-ils en œuvre la durabilité? Autant d'aspects parmi d'autres que la rencontre aura permis d'aborder et d'approfondir.

Après deux années grevées par la pandémie de coronavirus, la Conférence des CEO a pu à nouveau se dérouler intégralement en présentiel à l'hôtel Schweizerhof à Berne.

Fait réjouissant, le nombre d'inscriptions a atteint un record inédit, notamment grâce la participation d'orateurs de haut vol. Dans son discours liminaire, Andrea Galli, président de la toute jeune suisse.ing, a dévoilé au public réuni pour l'occasion le nouveau nom de l'association, adopté quelques minutes auparavant par l'assemblée générale extraordinaire.

Marc Steiner, juge au Tribunal administratif fédéral, s'est exprimé sur la jurisprudence actuelle relative à la concurrence qualitative et à la durabilité. Et de constater tout d'abord, en élargissant le regard hors de nos frontières, que l'Union européenne est en avance sur notre pays et que le législateur suisse s'est en partie directement inspiré des solutions adoptées au sein de cette dernière. Ramenant son propos aux entités adjudicatrices helvétiques, Marc Steiner a ensuite fait état de jugements récents où le Tribunal fédéral a condamné des décisions d'adjudication appliquant des critères obsolètes, à savoir une pondération insuffisante de la qualité et de la durabilité. Fort de ces enseignements, il a appelé les pouvoirs adjudicateurs à faire preuve de davantage de courage et à appliquer de nouvelles méthodes d'évaluation de la qualité – peut-être même non encore éprouvées – dans l'esprit de la réforme des marchés publics.



Isabel Müller, experte en développement durable auprès de Allianz Suisse Immobilier SA

Mario Marti, secrétaire général de suisse.ing, a centré son exposé sur la «matrice de durabilité» et les critères qu'elle propose pour l'évaluation de la durabilité des prestations de planification. Le premier axe de la matrice met l'accent sur les trois dimensions sociale, écologique et économique de la durabilité. Le deuxième axe distingue trois aspects supplémentaires, à savoir la durabilité du soumissionnaire, la durabilité de la prestation et la durabilité du produit. Selon Mario Marti, les critères d'adjudication visant la durabilité devraient surtout se focaliser sur le produit, le plus à même de jouer le rôle de levier en la matière.

Laurens Abu-Talib, directeur et propriétaire de politaris gmbh, a présenté son monitorage des adjudications du secteur suisse de la construction, réalisé sur mandat de l'association faîtière Constructionssuisse. Alors, quel est l'état d'avancement du changement de paradigme tant évoqué? À l'appui de données de la plate-forme d'adjudication simap.ch, Laurens Abu-Talib a illustré la fréquence d'apparition des critères de qualité et de durabilité dans les appels d'offres aux niveaux fédéral, cantonal et communal depuis l'entrée en vigueur du droit révisé des marchés publics. Si les données montrent une légère augmentation dans l'application de ces critères, elles rappellent toutefois également que la mise en œuvre du nouveau droit à l'échelon cantonal n'en est qu'à ses balbutiements. À noter que des comparaisons entre les cantons eux-mêmes seront à l'avenir possibles lorsque les bases de données se seront étoffées – une annonce accueillie avec un vif intérêt dans les rangs du public.

Herbert Tichy, secrétaire général de la KBOB, a apporté le point de vue des maîtres d'ouvrage publics et souligné au travers d'une vidéo l'importance de la volonté du législateur, tout particulièrement dans le contexte d'une nouvelle situation juridique. Son montage résumant les votes du Conseil national et du Conseil des États, tous partis confondus, a révélé l'écrasante approbation en faveur d'une loi exigeant davantage de qualité et de durabilité dans les marchés publics. L'assemblée a découvert comment cette décision forte a conduit les autorités à rédiger de nouveaux guides, à revoir des stratégies, à viser l'harmonisation, à ouvrir la porte au dialogue et aux plates-formes d'échange avec des représentants de la branche, jusqu'à mettre en pratique de premiers propres projets.

Isabel Müller, experte en développement durable auprès de Allianz Suisse Immobilier SA, a expliqué la motivation de son employeur pour le renforcement de la durabilité dans la construction, ceci au vu de l'ampleur du parc des bâtiments anciens et du besoin concomitant de rénovations durables. Un autre moteur à cette évolution est le risque de voir de tels bâtiments devenir des «stranded assets» – des actifs échoués, autrement dit des investissements effectués qui ne permettront pas de retour sur le capital investissement – si les investissements selon des normes modernes demeurent insuffisants. L'oratrice a rappelé à cet égard la nécessité d'une base de données solide propre à garantir la prise des bonnes décisions.

Marco Fetz, responsable des achats pour les projets de construction chez CFF Infrastructure, a quant à lui insisté sur la portée d'une approche partenariale et invité les fournisseurs de prestations de planification à adopter une démarche similaire. Les promesses de qualité tenues avant l'attribution du marché mais dont la preuve ne pourra être apportée qu'a posteriori représentent à ses yeux une vraie gageure. L'idée pour mieux mesurer la qualité dans la pratique serait d'examiner la possibilité d'introduire, dans le cadre des procédures d'appel d'offres, un nouveau critère d'adjudication intitulé «(bonnes) expériences antérieures» moyennant une évaluation des prestations à la fois transparente et équitable. Marco Fetz a conclu en appelant chacun à contribuer à l'élaboration commune des critères et processus ad hoc.



Le besoin de réexaminer la pertinence du nom «usic» s'est cristallisé en 2019 déjà, autour du souhait d'une meilleure intelligibilité et d'une plus grande visibilité. L'élaboration de la nouvelle appellation est le fruit du travail conscientieux du groupe de travail Relations publiques, lequel a mené à cet effet de nombreux entretiens ainsi qu'une enquête qualitative auprès des membres de l'association, de divers experts et d'organisations associées. En 2021, le comité a mandaté trois agences chargées de faire des propositions de nouveau nom, et le 16 novembre 2022, les membres approuvaient dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire le passage de «usic» à «suisse.ing». C'est sous cette nouvelle bannière qu'apparaît l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils depuis le 1^{er} janvier 2023.

Il s'agit d'une étape importante pour l'association: le nouveau nom simplifie d'une part l'objectif stratégique de renforcer la visibilité des ingénieurs, et permet d'autre part de mieux représenter ces derniers auprès des acteurs politiques, de l'administration et du public. Nous voulons être à la

fois visibles et entendus. La portée des prestations fournies par les ingénieurs doit être reconnue et leur présence s'affirmer avec davantage d'assurance.

Dans son interview parue dans le dernier numéro de la revue associative alors encore intitulée *usic news*, Andrea Galli, président de suisse.ing, évoquait déjà les ambitions de la branche: «Notre objectif est d'assumer activement le rôle de détenteurs de connaissances et de leaders d'opinions dans le débat politique et d'influencer positivement des procédures parfois très lentes.» Les ingénieurs planifient l'avenir et sont les garants d'une infrastructure performante, économiquement et écologiquement durable, tant en Suisse qu'à l'étranger. Le nouveau nom clarifie le but fondamental de l'association et favorise la notoriété des divers champs d'activités et domaines thématiques relevant des professions d'ingénieur du secteur de la construction. suisse.ing est le porte-parole de l'ensemble de la branche de l'ingénierie et de la planification.

Sophie Vaucher, collaboratrice de la communication,
secrétariat suisse.ing

rethink_ ing – Place à la mise en œuvre concrète

Conversations de quartier

Les bonnes idées naissent de l'écoute mutuelle ainsi que de la combinaison de savoir et d'expérience. Le projet «Engagement du voisinage – Conversations de quartier» est axé sur l'entraide au sein de la population, et plus précisément, au sein du voisinage.



Denis Kriegesmann (au centre) s'entretenant avec des habitants dans son quartier de Wabern à Berne

Les conversations de quartier sont des rencontres informelles et simples, lesquelles peuvent avoir lieu soit dans le quartier résidentiel concerné, soit aux abords immédiats du lieu de travail. Les hôtes sont en l'occurrence des collaborateurs d'entreprises membres de suisse.ing, disposant d'un réseau local de relations et ayant connaissance des thèmes d'actualité relatifs à leur région ou à leur localité. Les organisateurs sont libres de décider eux-mêmes de la forme exacte à donner à une telle conversation de quartier: discussion ouverte dans un parc, apéritif avec des orateurs invités – tout est possible. L'essentiel reste l'échange avec la population et la mise en lumière de notre branche et de ses multiples facettes.

Succès des conversations «pilotes»

S'appuyant sur la date de l'Engineers' Day, trois premières conversations de quartier ont été mises sur pied le week-end des 3 et 4 mars 2023, respectivement à Berne, Lausanne et Lumino. Qu'il nous soit permis de remercier ici chaleureusement les organisatrices et organisateurs pour leur engagement dans la mise en œuvre de ce projet!



Sabine Chamoun et Nils Ter-Borch en plein échange avec des passants dans le magnifique parc de Valency à Lausanne

Outre-Sarine, Denis Kriegesmann (CSD Ingenieure AG) a opté pour une rencontre avec des habitants de son quartier de Wabern, à Berne. Il avait au préalable dressé une liste des potentiels thèmes de discussion, qu'il a glissés dans l'invitation et affichés directement sur place comme support à la réflexion. Sur l'Arc lémanique, à Lausanne plus précisément, Nils Ter-Borch et Sabine Chamoun (tous deux collaborateurs auprès de BG Ingénieurs Conseils SA) ont choisi d'installer leur point de rencontre au parc de Valency. Leur démarche a consisté à apposer sur une carte du voisinage des post-it sur lesquels étaient inscrits des projets durables existants, des projets futurs, voire des idées plus folles. L'événement a attiré de nombreuses personnes intéressées à débattre des différents aspects de la durabilité. Les organisateurs ont également créé un lien virtuel aux fins de poursuivre les échanges et de concrétiser des projets durables. Côté tessinois, Andrea Galli (président de suisse.ing et directeur général du groupe Pini SA) a invité les curieux à se retrouver à la Sala comunale de Lumino, autour du sujet des communautés d'autoconsommation. À cette occasion était invité Rolf Endriss (directeur de Azienda Elettrica Massagno SA), lequel a présenté comme point de départ à la discussion une étude de cas propre au Tessin.



Andrea Galli, président de suisse.ing, animant sa conversation de quartier à la Sala comunale de Lumino

La durabilité, un concept rassembleur

Les trois conversations de quartier menées jusqu'ici ont non seulement prouvé que le thème de la durabilité – avec tous ses aspects sociaux, économiques et écologiques – rassemble les gens, mais aussi permis d'atteindre l'objectif espéré de combiner savoir et expérience, conformément à la devise: tous ensemble pour un espace de vie plus durable, et ce directement sur le terrain et en harmonie avec la réalité locale.

Premiers enseignements et perspectives

Si les rencontres étaient chacune organisées selon une formule différente, tant dans la manière de recruter les participants que dans le choix du lieu ou de la base de discussion, il est fort réjouissant de constater que les trois versions ont toutes été très concluantes. D'autres conversations de quartier ont déjà eu lieu entre-temps ou sont en cours de planification et seront présentées dans les prochains numéros de *suisse.ing news*.

Pour plus d'informations sur les conversations de quartier



Chaque année, la journée du 4 mars rend hommage au travail quotidien des ingénieurs. Nos membres ont saisi cette opportunité pour dévoiler au public la diversité des champs d'activités et domaines thématiques de la branche de l'ingénierie – pour plus de visibilité!

Engineers' Day 2023

4 mars – Journée des ingénieurs

Lisa Mazzone, conseillère aux États (Les Verts), oratrice invitée lors de l'Engineers' Day 2023





Étienne Michel en chemin vers Berne

Suite à l'approbation en 2019, lors de la 40^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, d'une résolution proclamant le 4 mars de chaque année Journée mondiale de l'ingénierie pour le développement durable, les deux cofondateurs de la version helvétique Daniel Löhr et Christian Vils avaient alors décidé d'aligner la Suisse sur cette date. L'Engineers' Day est désormais l'occasion pour tout un chacun de rendre hommage aux prestations des ingénieurs, lesquels participent de manière essentielle au bien-être de notre société. Cette journée entend contribuer à la visibilité de l'excellence de la profession et, partant, promouvoir la relève.

En amont de la Journée des ingénieurs proprement dite ont lieu deux manifestations, à savoir le coup d'envoi de l'Engineers' Day sous forme d'un événement de réseautage, lui-même précédé du passage de témoin à la prochaine ville hôte de ce rendez-vous.

Passage de témoin par une marche symbolique de Schlieren à Berne

L'événement de réseautage se déroule chaque année dans un endroit différent de Suisse. En 2022, il a été accueilli à Schlieren dans le canton de Zurich, et en 2023, dans la capitale bernoise. Pour marquer originellement le passage de témoin le 24 octobre 2022, Étienne Michel (directeur pour la Suisse de Schöck Bauteile AG), parti la veille de Schlieren, a parcouru en vingt-quatre

heures à pied la centaine de kilomètres qui le séparait de Berne. Le but visait à souligner symboliquement le travail engagé par les ingénieurs hier, aujourd'hui et demain pour relier les contrées et les gens, et à montrer ce que signifiaient autrefois les déplacements sans cette contribution pionnière. L'itinéraire était ainsi jalonné de lieux et d'objets essentiels ou représentatifs – tant pour l'histoire de la Suisse que pour l'art de l'ingénierie – de cette mise en liaison.

Un approvisionnement énergétique d'avenir – les ingénieurs au cœur de solutions durables

L'événement de réseautage ponctuant le lancement de l'Engineers' Day 2023, le 1^{er} février au Kursaal à Berne, a également retenu l'attention des médias. L'objectif à cette occasion est de débattre avec des spécialistes et d'autres personnalités influentes d'un thème spécifique aux dix-sept objectifs de développement durable de l'ONU. Cette année, la rencontre a attiré quelque 300 participants. Le programme prévoyait, outre une table



ronde passionnante réunissant Antje Kanngiesser (directrice de Alpiq Holding), Robert Itschner (directeur des Forces motrices bernoises), Christian Schaffner (directeur de l'Energy Science Center de l'EPFZ) et Lisa Mazzone (conseillère aux États, Les Verts, Genève), des exposés éclairés de quatre start-up venues présenter leurs innovations. Les deux ateliers organisés avant la manifestation principale, sous les intitulés respectifs «L'approvisionnement énergétique de l'avenir, sans CO₂, bon marché et fiable, n'est-il qu'une question d'ingénierie?» et «Comment profiter de l'Engineers' Day en tant qu'entreprise?», ont eux aussi suscité un vif intérêt.

Un immense merci à nos membres pour l'engagement déployé dans le cadre de l'Engineers' Day!

Liste des partenaires actifs



Les métiers de dessinateur aux

SwissSkills

Engagement de **suisse.ing** comme sponsor d'or

Les SwissSkills 2022 sont entrés dans l'histoire. Après 2014 et 2018 s'est tenue la troisième édition centralisée des championnats suisses des métiers. Cent cinquante corps de métier étaient présents à cette occasion, un chiffre sans précédent! Quelque 120 000 visiteurs de toute la Suisse, parmi lesquels 64 000 écoliers en âge de choisir une voie professionnelle, se sont ainsi pressés à Berne du 7 au 11 septembre 2022 pour une plongée inspirante dans l'immense diversité des métiers d'apprentissage.

Les dessinateurs étaient également de la partie pour présenter les différentes facettes du métier, avec ses cinq orientations architecture, génie civil, architecture d'intérieur, architecture paysagère et planification du territoire. Plavenir – l'organisation du monde de travail du champ professionnel Planification du territoire et de la construction – a réitéré pour la seconde fois son concept éprouvé de stand sous forme de maisonnettes modulaires. Le public venu nombreux dans la halle 3.2 a pu se familiariser avec le quotidien du métier de dessinateur au travers de cinq postes de travail et se renseigner auprès des professionnels et apprentis présents sur place. L'objectif était de faire découvrir le métier de dessinateur dans toute sa diversité et de susciter chez les jeunes une vocation de dessinateur ou dessinatrice CFC.



Belle affluence au stand des métiers de dessinateur

IIS



Démonstration en direct d'un projet

Les SwissSkills constituent la plus grande plate-forme promotionnelle de Suisse pour la formation professionnelle initiale et, partant, pour les métiers de dessinateur également. Or encourager la jeune relève passe par une visibilité accrue auprès du grand public. En sa qualité de membre de Plavenir et d'association particulièrement attachée à la promotion de la relève professionnelle, suisse.ing avait tous les arguments en main pour s'engager comme sponsor d'or.

Les prochains SwissSkills auront lieu en 2025. Avec la participation, bien entendu, des dessinateurs.



Équipe du stand des métiers de dessinateur

22

Marco von Wyl, secrétaire général de Plavenir
Photos: SwissSkills Plavenir / Lukas Umbrecht

À la mémoire de Martin Hess

(1948-2022)

Le 29 septembre 2022, Martin Hess nous quittait après une courte et grave maladie. Retour sur sa fructueuse collaboration au sein de l'entreprise HEFTI. HESS. MARTIGNONI., mais également sur sa précieuse contribution pour l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils suisse.ing, la Fondation suisse pour la promotion de la relève des ingénieurs de la construction bilding et, plus généralement, pour l'ensemble de la branche.

Martin Hess a rejoint l'entreprise HEFTI. HESS. MARTIGNONI. en 1974 comme cofondateur en endossant la direction de la première succursale d'Aarau, dont il conservera les rênes jusqu'au terme de sa carrière en 2013. À partir de 1981, il est membre du conseil d'administration, avant d'en assumer la présidence entre 2002 à 2009. Dès ses premiers pas en 1951 à Zurich en tant qu'entreprise individuelle avec une poignée de collaborateurs, HEFTI. HESS. MARTIGNONI. n'a de cesse de se développer pour devenir au fil des décennies un groupe d'ingénierie de premier plan en Suisse alémanique. Au cours de la quarantaine d'années passées sous la conduite de Martin Hess, l'entreprise réalise d'innombrables projets d'envergure. 2010 signe le passage de flambeau à la génération suivante et, fin 2013, Martin Hess prend sa retraite de directeur de HEFTI. HESS. MARTIGNONI. Aarau AG.

Parallèlement à son activité dans le groupe HHM, Martin Hess s'est engagé dans différentes associations ainsi que dans l'environnement académique. En 1999, il accède à la présidence de l'ancienne Association des ingénieurs-conseils suisses de la technique du bâtiment et de l'énergie (SBHI), dont il orchestre fin 2000 la fusion avec l'Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils (usic), aujourd'hui rebaptisée



Martin Hess

suisse.ing. De 2001 à 2009, il siège au comité de cette dernière et, en 2001, est également admis au sein de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). À son initiative, la Haute école Technique et architecture de Lucerne lance en 2005 avec succès un nouveau cursus spécialisé en technique du bâtiment et génie électrique (GEE). En 2006, il est élu au comité consultatif de cette école et fonde la même année, de concert avec suisse.ing, la Fondation suisse pour la promotion de la relève des ingénieurs de la construction bilding, fondation qu'il préside jusqu'en 2011 et marque profondément de son empreinte. Martin Hess voit son engagement exemplaire récompensé en 2012 par le Compas d'argent, au travers duquel la fondation bilding entend honorer des entreprises et des personnalités se mobilisant de manière particulièrement active à promouvoir la jeune relève professionnelle et les objectifs de la fondation. La fondation bilding et suisse.ing lui garderont une profonde reconnaissance. Une grande personnalité n'est plus, mais restera à jamais gravée dans les mémoires grâce à son œuvre immense au profit de la branche.

Daniela Urfer, secrétariat de la fondation bilding / suisse.ing
Photo: Philippe Hubler



«Queens of Structure»

Exposition itinérante

La Suisse a accueilli déjà deux fois l'exposition itinérante «Queens of Structure», tout d'abord au centre-ville de Bâle (du 20 octobre au 27 novembre 2022) puis à la Haute école spécialisée de Suisse orientale – OST à Rapperswil (du 8 mars au 14 avril 2023), dans l'exact sillon de la Journée internationale des femmes le 8 mars. Pendant un peu plus d'un mois, le public a pu découvrir quelques extraits de réalisations d'ingénieries civiles engagées.

Qui aurait pensé que le pont suspendu de Brooklyn à New York ou que l'icône gratte-ciel The Shard et la célèbre grande roue The London Eye à Londres ont été conçus et réalisés grâce à la contribution essentielle de femmes faisant œuvre de pionnières? L'exposition «Queens of Structure» entend remédier à l'invisibilité dont souffrent les ingénieries. Dans le même temps, elle souligne au travers des projets choisis les vastes champs d'activités et domaines thématiques de l'ingénierie civile ainsi que la multiplicité des défis et des approches individuelles. «Queens of Structure» se veut une source d'inspiration pour celles et ceux qui souhaiteraient un jour travailler dans cette branche.

Le titre de l'exposition est un clin d'œil délibérément provocateur. Les ingénieries sont en effet souvent les seules femmes au sein de l'équipe, voire les seules ingénieries civiles parmi leur propre entourage, explique Nicole Zahner, l'une des initiatrices du projet. Or malgré cette place à part, elles restent souvent dans l'ombre. L'objectif est d'inverser le sens des projecteurs, de placer ces femmes sous les feux de la rampe comme autant de brillants modèles propres à améliorer la représentation que la gent féminine a d'elle-même. Si «Queens of Structure» n'a aucune prétention à l'exhaustivité, elle vise néanmoins au-delà de ses choix subjectifs une certaine représentativité. L'exposition montre l'étendue des horizons de l'ingénierie civile aujourd'hui, mais également la diversité des femmes exerçant cette profession. Des personnalités, des visions et des expériences différentes qui font précisément la richesse de l'exposition. Une chose est sûre: les formidables ingénieries qui ont participé à l'exposition sont des modèles qui ne resteront pas seuls: «Queens of Structure» continue d'élargir ses rangs.

L'exposition a été inaugurée en juin 2021 au musée d'architecture de l'Université technique de Berlin. Donnant suite aux réactions positives et aux demandes de plusieurs villes européennes, le concept initial s'est mué en exposition itinérante. Lors des étapes à Dresde, Bâle et Rapperswil, les douze premiers portraits présentés à Berlin se sont étoffés de cinq figures d'ingénieries locales.

Autres informations:
www.queens-of-structure.org

Livia Brahier, responsable de la communication, secrétariat suisse.ing
 Photo: Rahel Melis et Nicole Zahner

Aegerter & Bosshardt AG fête son 75^e anniversaire

Le bureau d'ingénieurs A. Aegerter & Dr. O. Bosshardt est né en 1947 de la fusion de deux bureaux d'ingénieurs – Dr. O. Bosshardt et E. Gutzwiller & A. Aegerter –, lesquels s'étaient déjà tous deux fait un nom à l'échelon régional dans la branche de l'ingénierie.

Le bureau Dr. O. Bosshardt se voue à l'époque essentiellement à des projets de construction portuaire. Aussi de nombreux ouvrages d'infrastructure des ports rhénans de Bâle, encore existants à l'heure actuelle, sont-ils signés par Oskar Bosshardt. Le bâtiment le plus connu du port de Bâle est sans doute le silo à grains, désormais classé monument historique, conçu en 1923 en collaboration avec l'architecte Hans Bernoulli.

De son côté, grâce à l'activité militaire de Armin Aegerter, le bureau Gutzwiller & Aegerter planifie et réalise divers projets dans la région du Saint-Gothard notamment, dont une centrale électrique souterraine dans le massif du Gothard, une centrale électrique dans les gorges des Schöllenenn ainsi que d'autres installations militaires. À quoi s'ajoutent également quelques projets dans les domaines du génie civil, de la construction de canalisations industrielles et du bâtiment en région bâloise.

Le premier grand projet auquel le bureau d'ingénieurs fraîchement fusionné a l'opportunité de travailler est la planification de la centrale hydroélectrique de Birsfelden, qui entrera en exploitation en 1956. Au cours des années suivantes, le bureau ne cesse de croître et d'étoffer ses carnets de commande, au point de réunir à la fin des années 1950 une trentaine de collaborateurs.

De nombreux ouvrages d'ingénierie définitivement ancrés dans le paysage bâlois témoignent de l'intense activité du bureau Aegerter & Bosshardt. Outre la centrale de Birsfelden évoquée ci-avant, méritent d'être cités l'autoroute sillonnant les cantons des deux Bâle ainsi que tous les tunnels, jusqu'à celui de Belchen à cheval sur les cantons de Bâle-Campagne et de Soleure. La tour de télévision de Saint-Chrischona, mise en service en 1984, est quant à elle un symbole du triangle frontalier Suisse-France-Allemagne.

«Le premier grand projet auquel le bureau d'ingénieurs fraîchement fusionné a l'opportunité de travailler est la planification de la centrale hydroélectrique de Birsfelden.»

La centrale hydroélectrique de Birsfelden, mise en service en 1956



Le développement du bureau d'ingénieurs ne s'arrête pas là. Au fil des décennies, l'effectif du personnel augmente, tout comme s'élargissent les compétences en matière de planification. Au terme des années 1970 pourtant, devant l'impossibilité de trouver une succession lors du retrait du dernier fondateur Armin Aegerter (Oskar Bosshardt est décédé en 1957), le bureau rejoint un groupe d'ingénierie, auquel appartiennent plusieurs entreprises suisses reconnues et dont l'actionnaire principal est une grande banque du pays.

Vers la fin des années 1990, les différentes entreprises ont la possibilité de se séparer du groupe et s'en saisissent. C'est ainsi qu'en 1998, l'ancienne direction de Aegerter & Bosshardt reprend les rênes du bureau d'ingénierie moyennant un «management buy-out», autrement dit un rachat de l'entreprise par ses dirigeants et ses salariés. Aegerter & Bosshardt est depuis vingt-cinq ans maintenant totalement indépendante et en mains des cadres et des collaborateurs. Depuis sa fondation en 1947, l'entreprise a son siège social en ville de Bâle.

Ses principales activités de planification concernent des domaines tels que génie civil général, construction ferroviaire et routière, construction de tunnels, conservation des bâtiments, transports et environnement. Le bureau dispose par ailleurs d'un solide savoir-faire et d'une large expérience en protection contre les incendies, en gestion de projet et de chantier ainsi qu'en géomatique.

«La tour de télévision de Saint-Chrischona est un symbole du triangle frontalier Suisse-France-Allemagne.»



La tour de télévision de Saint-Chrischona, mise en service en 1984

Aujourd'hui, quelque 180 collaborateurs sont à pied d'œuvre aux fins de créer pour les prochaines générations des ouvrages d'ingénierie durables, avec comme devise: l'avenir se construit dans le présent.

Flavio Chiaverio, ingénieur civil dipl. EPF/SIA, président du conseil d'administration, et Marc Brunkhorst, ingénieur civil dipl. ETS, directeur général
www.aebo.ch

Le 31 août 2022, le groupe régional suisse.ing Argovie s'est retrouvé pour sa traditionnelle rencontre d'automne. Au programme, la visite des chantiers destinés à l'entière remise en état et au renforcement des deux ponts au-dessus de l'Aar et de la ligne CFF sur la route cantonale entre Schinznach Dorf et Schinznach Bad, sur mandat du Service du génie civil du canton d'Argovie.



Rencontre d'au



Le pont au-dessus de l'Aar



Le pont au-dessus de la ligne CFF

automne

Le projet a suscité beaucoup d'intérêt. Rolf Buchser, président du groupe régional Argovie, a eu le plaisir d'accueillir une trentaine de représentants des communes et de collaborateurs des bureaux de planification ayant répondu à l'invitation.

Une première partie visait à donner un aperçu détaillé du projet de remise en état pour le renforcement des ouvrages d'art en construction mixte acier-béton. La remise en état avait été mise en balance avec une nouvelle construction. La variante d'un renforcement s'est finalement imposée, avec du béton fibré à ultra-hautes performances (BFUHP) aux fins d'atteindre la sécurité structurale et la durabilité requises pour la durée convenue d'utilisation ultérieure des ponts. Le tablier très filigrane a pu en grande partie être

conservé. La couche de BFUHP sert à la fois à augmenter la résistance ultime ainsi qu'à assurer l'étanchéité et la protection de l'armature en acier en cas de faible épaisseur de recouvrement. Les têtes de consoles et les dalles en porte-à-faux, le système de drainage, les revêtements de la chaussée et du trottoir ainsi que les systèmes de retenue des véhicules avec garde-corps ont aussi été remplacés.

La structure porteuse inférieure en acier du pont sur l'Aar a, quant à elle, été revêtue d'une nouvelle couche de protection contre la corrosion. Afin de protéger le cours d'eau durant les travaux, il a fallu enceindre de manière étanche toute la face inférieure du pont, juste au-dessus du niveau de l'Aar.

Une seconde partie, moyennant une visite sur les chantiers, a mis en évidence les différents défis techniques ayant nécessité d'importantes mesures d'aide à la construction. La direction des travaux a répondu avec une parfaite compétence aux nombreuses questions des visiteurs concernant les aspects techniques, les coûts ou les délais. L'occasion d'évoquer également d'autres prouesses, tel le respect minutieux – lors du déroulement des travaux – de la planification des intervalles de montage et de démontage des échafaudages de protection autour du pont surplombant la ligne CFF. Le soulagement des responsables devant le respect des étapes essentielles, et ce grâce à la compétence et à la bonne collaboration de tous les intervenants, était clairement perceptible.

Une rencontre d'automne en tout point réussie, qui s'est clôturée comme il se doit par un apéritif convivial entre professionnels.

•
Michael Nöthiger, membre de la direction
de Gähler und Partner AG
Photos: Michael Nöthiger

*du groupe régional
suisse.ing Argovie*

SCHERLER avance avec son temps. Depuis désormais cent ans, le groupe d'entreprises relève les défis dynamiques du marché et saisit comme une chance la rapide mutation technologique des processus de construction. Le courage d'évoluer et la capacité d'innover, portés par une organisation agile, favorisent durablement le cours de ses affaires. De l'époque fondatrice à nos jours, des talents passionnés, animés d'un grand engagement, n'ont eu de cesse de façonner la culture de l'entreprise.



Vue du bureau d'ingénieurs dans les années 1970



Débuts d'une longue aventure

En 1923, Paul Kambly et Arthur Scherler, deux esprits novateurs, fondent dans le village de Trubschachen sis dans l'Emmental bernois la société d'entreprises électriques A. Scherler & Co. Les cofondateurs et alliés misent sur leur savoir-faire et leur esprit entrepreneurial.

Au cours des années de l'après-guerre, l'entreprise bicéphale se bat acharnement et enregistre quelques premiers succès. En 1924 et 1925, elle peut ouvrir deux magasins d'électroménager avec locaux commerciaux successivement à Langnau et à Burgdorf, ville dans laquelle elle transfère son siège social depuis Trubschachen.

Conversion en société anonyme

Avec la conversion de la société en nom collectif «A. Scherler & Co.» en société anonyme «A. Scherler & Co. SA» dotée d'un capital-actions de 40 000 francs, l'entreprise franchit en 1929 une nouvelle étape dans son histoire. Deux ans plus tard, le jeune duo d'entrepreneurs crée une antenne à Berne, qui prend ses quartiers à la Viktoriastrasse avec une boutique de vente.



Premier local commercial à Trubschachen, avec une pièce en guise de bureau et un entrepôt dans la cave

En 1935, Arthur Scherler décède à l'âge de 34 ans seulement. Pourtant profane en la matière, Paul Kambly reprend les actions à son compte, assurant ainsi la pérennité de l'entreprise. En 1936, August Sieber accède à la direction et Paul Kambly, actionnaire unique, devient le seul membre du conseil d'administration. Il quitte peu après la société de biscuiterie Kambly, dont il avait été le cofondateur en 1911.

La Deuxième Guerre mondiale éclate en 1939. La société A. Scherler & Co. SA ne traverse cette période difficile que grâce au chef monteur Louis Grieb, lequel avait été libéré du service militaire en raison d'une déficience auditive. Avec l'aide des permissionnaires et des apprentis, ce dernier parvient à garantir l'exécution des travaux les plus essentiels et à assurer la survie de l'entreprise. Sous la houlette de August Sieber et avec le soutien généreux de Paul Kambly, A. Scherler & Co. SA continue de se développer même après la fin de la guerre.

Fondation du premier bureau d'ingénierie

Depuis quelques années déjà, August Sieber ambitionnait d'ouvrir un bureau d'ingénierie commun avec d'autres entreprises électriques bernoises. Mais à l'époque, ce visionnaire peine à recueillir l'écoute escomptée: ses





contemporains ne croient tout simplement pas à la nécessité d'une telle prestation de service. En 1954, il réussit néanmoins l'impossible et fonde un bureau d'ingénierie avec le jeune ingénieur électricien Robert Felder.

À force d'énergie et de persévérance, l'entreprise unipersonnelle des débuts se mue rapidement en un bureau d'une douzaine de collaborateurs. De leur côté, architectes et maîtres d'ouvrage tendent à reconnaître toujours davantage les bénéfices d'une planification réfléchie et indépendante, alors même que les projets de construction gagnent en ampleur et en complexité en termes d'installations. Les deux pôles d'activité de l'entreprise – installation électrique et ingénierie – se développent en parallèle, occasionnant l'ouverture d'autres succursales, à Bâle tout d'abord (1960) puis, dans la foulée, à Genève (1964) et à Lucerne (1966).

Scherler ingénieurs-conseils SA

Avec son équipe de collaborateurs, Robert Felder était parvenu en l'espace de quinze ans à hisser le bureau d'ingénierie parmi les plus importants de Suisse. En 1969, il est nommé directeur officiel de la société sœur Scherler ingénieurs-conseils, constituée comme société anonyme de planification d'installations. Gérée de façon indépendante et neutre, elle acquiert en 1972 son indépendance juridique également.

Modification du nom en SCHERLER SA

Le 25 mai 2018, l'assemblée générale entérine le changement de l'ancien nom commercial «Scherler AG, Beratende Ingenieure für Elektroanlagen Luzern» en «SCHERLER AG», assorti de ses traductions «SCHERLER SA» et «SCHERLER Ltd.» (CHE-105.949.834).

SCHERLER SA – hier et aujourd'hui

1966 est considérée comme la date officielle de fondation de l'actuel groupe SCHERLER SA, avec siège principal à Lucerne. Depuis, d'autres bureaux d'ingénierie ont vu le jour au fil des années, sur les sites de Lugano, Baar, Stans, Coire, Bâle, Winterthour et Baden. Le groupe compte en outre six filiales. Plus de 220 collaborateurs, dont une vingtaine apprentis, réalisent un chiffre d'affaires annuel d'honoraires supérieur à 30 millions de francs.

En tant qu'entreprise active à l'échelle nationale et en mains familiales de la quatrième génération (70% détenus par la famille, 30% par des cadres et partenaires), SCHERLER SA offre l'ensemble des prestations de services relevant de l'ingénierie en électricité et en technique du bâtiment. Elle excelle en outre dans les domaines suivants: planification de la protection incendie, ingénierie des centres de données (Data Center Engineering), automation des bâtiments / systèmes MCRG (mesurer, commander, réguler, gérer), technologies de l'information et de la communication (TIC), technique des transports, eaux usées, approvisionnement en eau et modélisation des données du bâtiment (BIM).

En recourant à des méthodes de planification orientées vers l'avenir, SCHERLER entend non seulement promouvoir la construction numérique, mais aussi prouver sa force d'innovation au travers de solutions intelligentes à tous égards.





Exploitation de drones

*À partir du 1^{er} janvier 2023,
les télépilotes seront soumis à de nouvelles règles.*

Le 25 novembre 2022, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a communiqué l'information selon laquelle le comité mixte de l'Accord bilatéral sur le transport aérien entre la Suisse et l'Union européenne (UE) a entériné le 24 novembre 2022 la reprise par la Suisse de la réglementation de l'UE sur les drones ainsi que de différents actes communautaires. À partir du 1^{er} janvier 2023, les télépilotes seront soumis à de nouvelles règles. Pour l'industrie suisse des drones, disposer d'un cadre légal harmonisé avec l'Europe sera un avantage. Le Conseil fédéral a approuvé la reprise de ces dispositions.

La communication a malheureusement insuffisamment insisté sur la période de transition de huit mois pour l'enregistrement des pilotes ou les examens obligatoires, qui prendra fin le 1^{er} septembre 2023.

Vos avantages en tant que membre

Les vols effectués par les membres de l'ASEGD doivent être annoncés en avance à cette dernière avec un avis de vol. Le contenu et l'intégralité de cet avis sont vérifiés sommairement par l'organisme compétent de l'ASEGD. Une autorisation de vol de l'OFAC n'est pas nécessaire. De même, la très complexe procédure d'autorisation SORA (Specific Operations Risk Assessment) pour chaque vol individuel devient caduque. Les membres de l'ASEGD ont ainsi le privilège de pouvoir planifier et réaliser des vols de manière non bureaucratique, flexible et sans délai.

Association

Après quelque deux ans et demi de négociations exigeantes avec l'OFAC, l'Alliance pour une réglementation raisonnable des drones a atteint son objectif sous la responsabilité de l'association Ingénieurs-Géomètres Suisses (IGS): une solution de branche pour l'octroi d'autorisations de vol a pu être trouvée. suisse.ing a soutenu cet engagement.

Le 12 septembre 2022, l'OFAC a accordé à IGS et à l'Association suisse pour l'exploitation géomatique des drones (ASEGD), la «AUTHORISATION to operate unmanned aircraft systems within visual line of sight».

L'ASEGD a, quant à elle, été officiellement fondée le 20 septembre 2022.

Informations supplémentaires

Le site Internet www.vdgs.ch contient des informations supplémentaires, tels que les statuts ou encore une manifestation d'intérêt pour une adhésion.

Association suisse pour l'exploitation géomatique des drones
Rico Breu, président

Kapellenstrasse 14 | 3011 Berne
+41 58 796 98 84
info@vdgs.ch
www.vdgs.ch